SOCLE / PACTE ENSEIGNANT :

DÉCRYPTER POUR

AGIR COLLECTIVEMENT

FSU SNUipp

F.S.U.

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

DES ENSEIGNANT-ES SOUS-PAYÉ-ES

CONSTATS

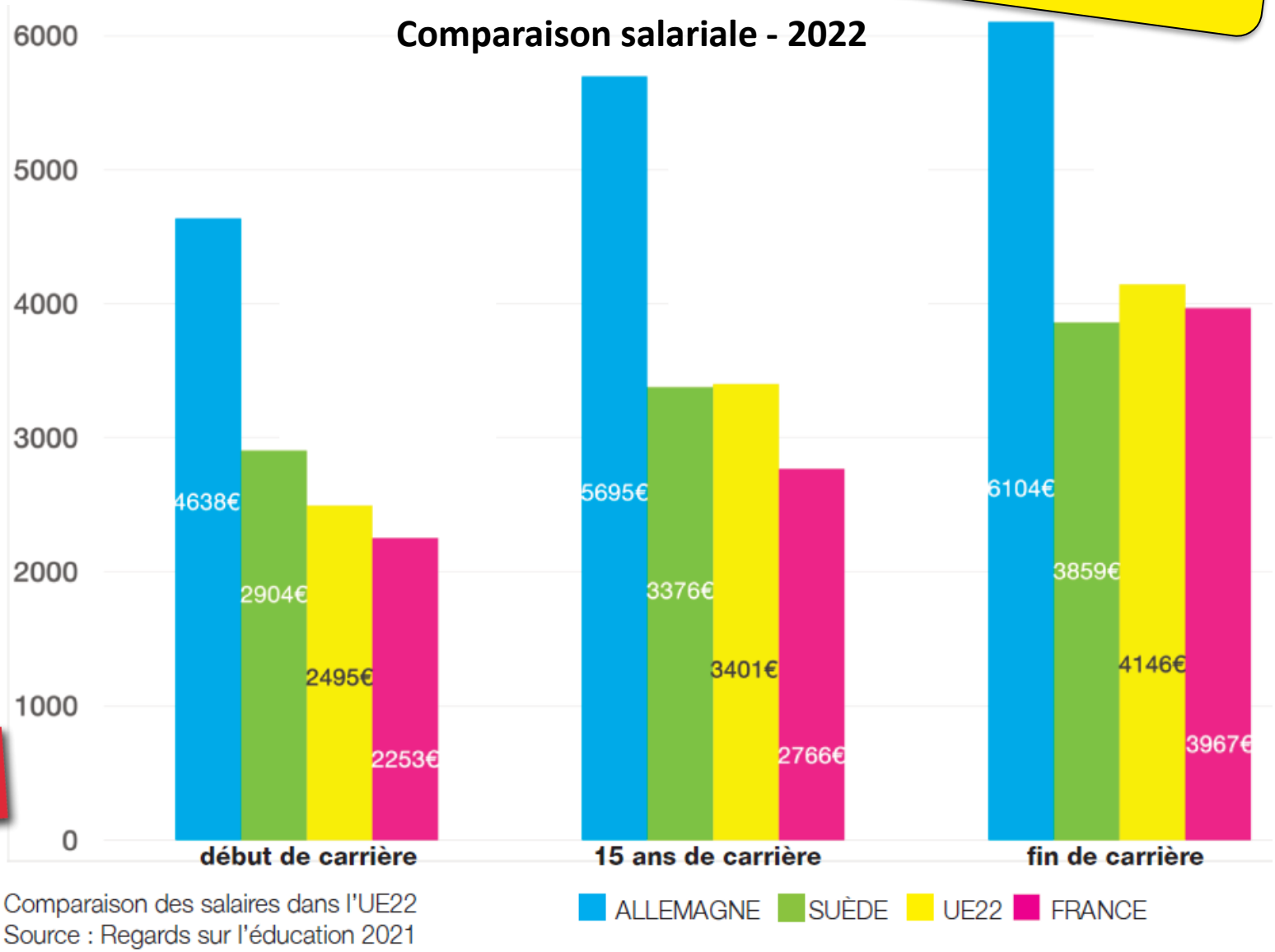

Comparaison des salaires dans l'UE22
Source : Regards sur l'éducation 2021

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

FSU SNUipp

LE « SOCLE » DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Augmentation du taux de promotion à la hors classe

23 % à l'horizon 2025

Classe exceptionnelle

Fin du contingentement,
accès par un taux de promotion

Linéarisation de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Avancement à l'ancienneté

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Perte ou gain par rapport à l'inflation 2010-2023

(€ nets indiciaire + indemnitaire)

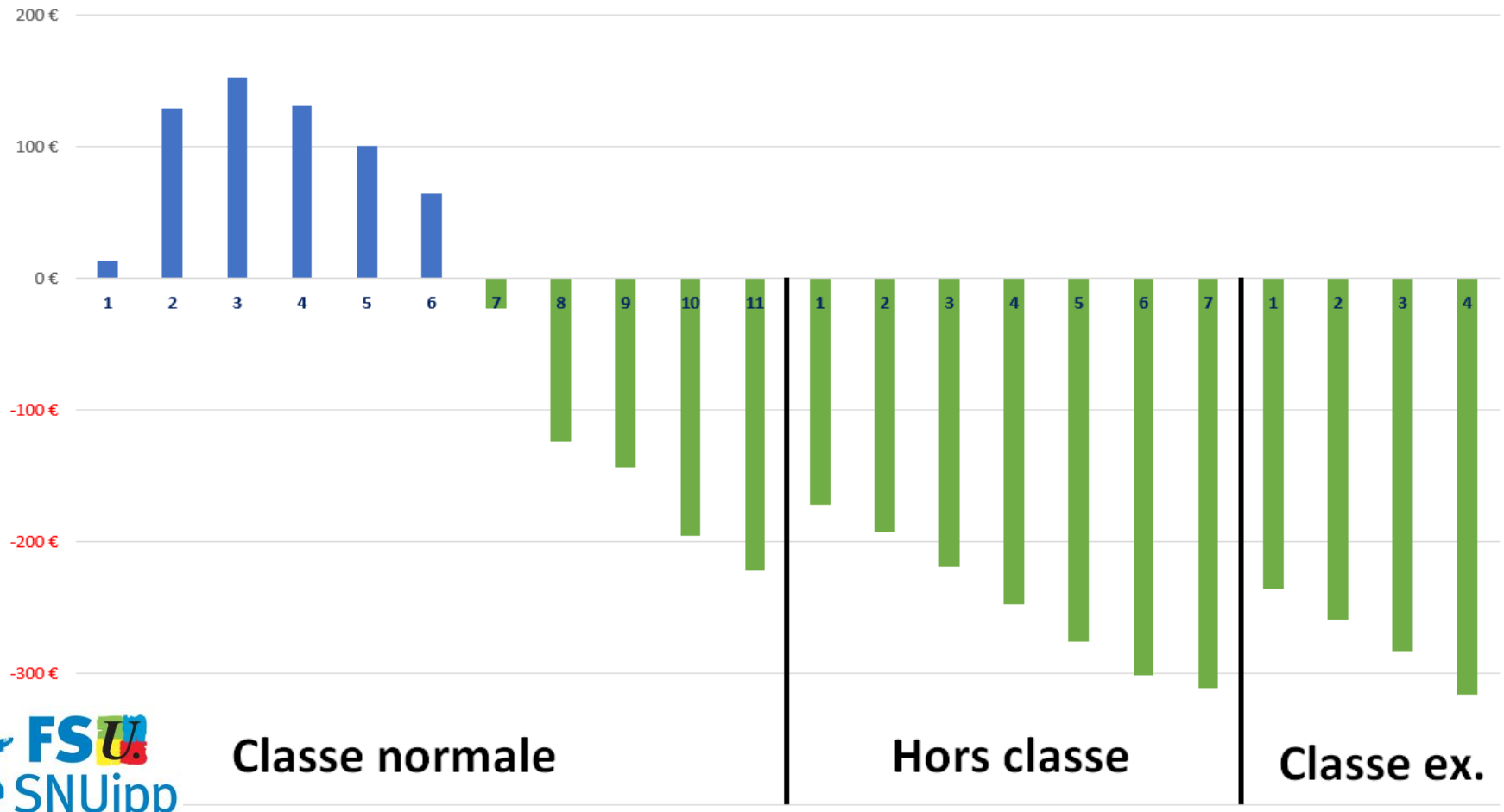

FSU SNUipp

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Mesures inconditionnelles

Doublement de l'ISAE

(ou indemnité équivalente pour les collègues ne percevant pas l'ISAE)

+ 96 € nets mensuels
pour toutes et tous

De 1 200 €
à 2 550 € bruts annuels

Augmentation de la prime d'attractivité

Intégration des stagiaires
Jusqu'à l'échelon 7

Montant :
de 43 € nets mensuels (échelon 7)
à 127 € nets mensuels (échelon 5)

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

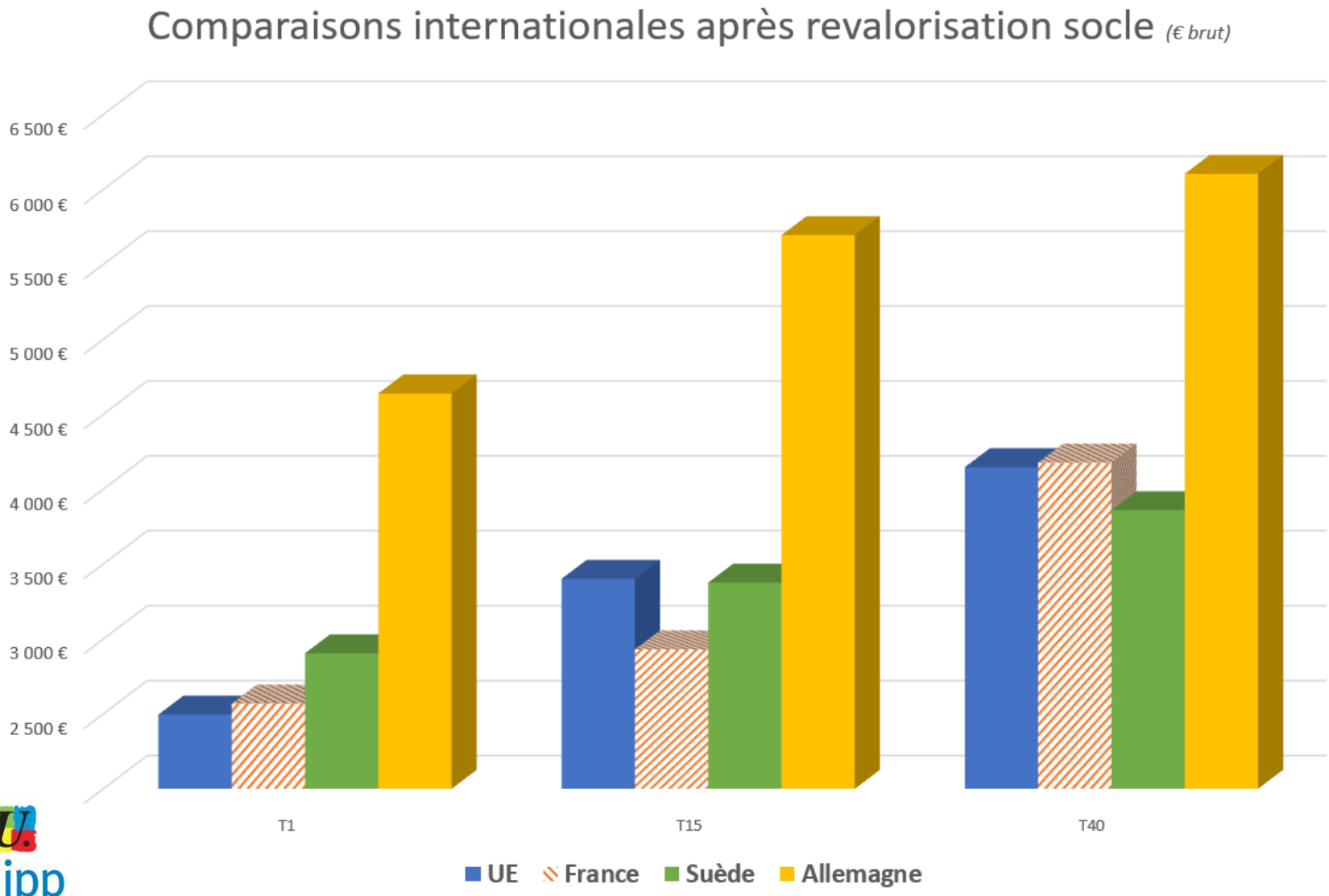

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus pour gagner plus

Missions par « briques »

- Soutien ou approfondissement en 6ème (18h)
- « Devoirs faits » en 6ème (24h)
- Soutien aux élèves en difficulté à l'école (24h)
- Stages de réussite lors des vacances scolaires (24h)
- Référent·e élève à besoins éducatifs particuliers (annualisé)
- Élaboration et mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique (annualisé)

Directeurs·trices d'écoles

« *Mesures spécifiques pour les personnels d'encadrement* » : de + 500 € à + 900 € / an selon la taille des écoles

Rémunération

- Part fonctionnelle de l'ISAE
- 1 250 € bruts annuels / brique
- Défiscalisation
- Désocialisation

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus pour gagner plus

Pas une revalorisation mais une rémunération conditionnée à des missions supplémentaires

Individualisation des rémunérations

« Pilotage renforcé » par les directeurs·trices

Augmentation des inégalités femmes / hommes

Impacts sur les conditions et le temps de travail

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

L'heure en sixième

Pour les élèves jugés en difficulté : l'heure de soutien

- Petits groupes d'élèves constitués en fonction de leurs besoins spécifiques ajustés en fonction des évaluations nationales
- En français ou en mathématiques, sur des compétences précises
- Prise en charge par des PE

Pour les élèves jugés en réussite : l'heure d'approfondissement

- Activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures complexes
- Prise en charge par des PLC

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Soutien pédagogique en complément des APC

- Soutien renforcé sur les enseignements fondamentaux.
- Sur la base de l'analyse des besoins aux évaluations nationales (CP, mi-CP, CE1, CM1).
- En périphérie du temps de classe, selon des modalités faisant la part-belle à l'individualisation.

Stage de réussite

- Pendant les congés scolaires
- En français et en mathématiques

À l'école primaire

Un traitement de la difficulté scolaire renvoyé dans les marges du temps de classe

Un modèle pédagogique qui exacerbe les inégalités scolaires

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LES REVENDICATIONS DE LA FSU-SNUIPP

+ 300 € pour toutes et tous, sous forme de points d'indice, sans contreparties

Un avancement automatique, déconnecté de l'évaluation, avec reconstitution des grilles

Augmentation, puis indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation

Triplement de l'ISAE

FSU SNUipp

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

NE PAS PACTISER !

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN